

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 18 octobre 2017, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 20 h 00.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Oneil Lemieux, Armagh  
M. David Christopher, Beaumont  
M. Jean-Yves Turmel, Buckland  
M. Luc Dion, Honfleur  
M. Yvon Dumont, La Durantaye  
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme  
M. Dominic Roy, Saint-Charles  
Mme Denise Dulac, Sainte-Claire  
M. Gaétan Labrecque, Saint-Damien  
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais  
M. Germain Caron, Saint-Henri  
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse  
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon  
M. Denis Laflamme, Saint-Malachie  
M. Gilles Vézina, Saint-Michel  
M. Clément Fillion, Saint-Nazaire  
M. Pascal Fournier, Saint-Nérée  
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon  
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël  
M. Benoît Tanguay, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Sont aussi présents : Mme Anick Beaudoin, directrice générale  
M. Christian Noël, directeur général adjoint

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

C.M. 17-10-243

**2. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Dominic Roy,  
appuyé par M. Yvon Dumont  
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2017
4. Comptes et recettes du mois

**Municipalité régionale de comté de Bellechasse**  
**Conseil de la MRC**

5. Rencontre :
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme :
  - 7.1. Conformités
8. Matières résiduelles :
  - 8.1. Chargé de projet en sensibilisation – Bilan des réalisations
  - 8.2. Chargé de projet en sensibilisation – Poursuite du mandat vs PGMR
  - 8.3. Révision OER – Demande de C.A.
  - 8.4. LET – Étude hydrogéologique – Mandat INRS
  - 8.5. Torchères Optimisation – Demande de C.A
9. Administration :
  - 9.1. Correspondance
  - 9.2. PNR3 – Reddition de comptes
  - 9.3. CA-DEB
  - 9.4. ARTERRE
  - 9.5. Congrès FQM 2018
  - 9.6. TACA
10. Sécurité incendie :
  - 10.1. Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU)
11. Dossiers :
12. Informations :
  - 12.1. Séances du Conseil – 15 et 22 novembre
  - 12.2. TREMCA
13. Varia
  - Remerciements M. Russell O'Farrell
  - Cour des petites créances – Représentation
  - Mérite agricole
  - Hockey – Allemagne et Autriche

Adopté unanimement.

C.M. 17-10-244

**3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par M. Gilles Breton,  
appuyé par M. Gilles Vézina  
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 20 septembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 17-10-245

**4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES – SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,  
appuyé par M. Jean-Yves Turmel  
et résolu

que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de septembre 2017, au montant de 1 941 696,64 \$ et celui des recettes pour le mois de septembre 2017, au montant de 3 086 400,81 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

C.M. 17-10-246

**5. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Raphaël a transmis le règlement no 2017-185 étant un nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité de Saint-Raphaël;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 2017-185 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Pouliot,  
appuyé par M. Bernard Morin  
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 2017-185 de la municipalité de Saint-Raphaël en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 17-10-247

**6. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse a transmis le règlement no 473-2017 modifiant le règlement de zonage no 430-2013 de la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse afin d'ajouter certains usages à la zone 24-P et l'ajout de normes pour la préservation d'un intérêt esthétique en bordure du fleuve;

ATTENDU que le règlement no 430-2013 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 473-2017 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dominic Roy,  
appuyé par M. Yvon Dumont  
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 473-2017 de la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 17-10-248

**7. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Gervais a transmis le règlement no 331-17 modifiant le règlement de zonage no 247-04 de la municipalité de Saint-Gervais afin d'ajouter un usage « habitation unifamiliale isolée » dans la zone 20-M;

ATTENDU que le règlement no 247-04 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 331-17 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par Mme Denise Dulac  
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 331-17 de la municipalité de Saint-Gervais en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 17-10-249

**8. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Gervais a transmis le règlement no 332-17 modifiant le règlement de zonage no 247-04 de la municipalité de Saint-Gervais afin de modifier la distance d'empiètement de l'espace de stationnement dans la cour avant du bâtiment principal;

ATTENDU que le règlement no 247-04 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 332-17 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gaétan Labrecque,  
appuyé par M. Gilles Breton  
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 332-17 de la municipalité de Saint-Gervais en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

**9. CHARGÉ DE PROJET SENSIBILISATION GMR – BILAN DES RÉALISATIONS**

Le bilan des travaux et des activités réalisées en 2017 par M. Vincent Beaudoin, chargé de projet en sensibilisation pour le service de gestion des matières résiduelles, est déposé à titre d'information.

C.M. 17-10-250

**10. CHARGÉ DE PROJET SENSIBILISATION GMR – POURSUITE DE MANDAT**

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a mis en œuvre un projet pilote pour un poste de chargé de projet en sensibilisation pour la gestion des matières résiduelles dans le cadre de l'entrée en vigueur de son PGMR révisé (2016-2020);

ATTENDU que le bilan déposé par le service GMR fait la démonstration que des objectifs clés ont été atteints et même dépassés au niveau de certaines mesures jugées prioritaires et qu'il reste encore beaucoup à accomplir ces prochaines années pour permettre d'atteindre les objectifs du PGMR et de la politique québécoise en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que l'analyse financière déposée au Conseil de la MRC démontre notamment des avantages économiques dépassant le coût du salaire et des avantages sociaux attribuables à ce poste, et ce, de façon récurrente;

ATTENDU que le CGMR a recommandé (résolution CGMR 17-10-13) au Conseil de la MRC de maintenir le poste de chargé de projet pour au moins 1 an, et possiblement pour une période pouvant aller jusqu'en 2020 soit pour la durée d'application du PGMR actuellement en vigueur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,  
appuyé par M. Bernard Morin  
et résolu

1<sup>o</sup> que le Conseil de la MRC prolonge le mandat du chargé de projet en sensibilisation GMR pour une période d'un an.

2<sup>o</sup> que ce mandat sera réévalué par le Conseil de la MRC au terme de cette période de prolongation.

Adopté unanimement.

**11. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE REJETS – DEMANDE DE MODIFICATION DE CA**

ATTENDU que le service de gestion des matières résiduelles (GMR) de la MRC de Bellechasse a déposé au MDDELCC un rapport d'analyse de performance du système de traitement du lixiviat en 2016;

ATTENDU que, suite à l'examen de ce rapport, le MDDELCC a proposé une révision des objectifs environnementaux de rejets (OER) qui ont pour effet d'arrêter et de retirer du suivi environnemental l'analyse des paramètres pour lesquels aucun dépassement n'a été constaté;

ATTENDU que selon le suivi des OER révisé par le MDDELCC, le service GMR pourrait éventuellement se traduire par des économies monétaires et ainsi les affecter à un suivi environnemental plus pertinent pour le comité de vigilance du LET de la MRC, notamment une étude hydrogéologique;

ATTENDU que le CGMR (résolution CGMR 17-10-14) et le comité de vigilance (résolution C.V. 17-10-06) ont recommandé au Conseil de la MRC d'accepter la proposition du MDDELCC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,  
appuyé par M. Benoît Tanguay  
et résolu

- 1° que le conseil de la MRC accepte la proposition du MDDELCC en lien avec la révision des objectifs environnementaux de rejet.
- 2° que le que le Conseil de la MRC de Bellechasse autorise le directeur du service GMR pour déposer toute demande d'autorisation ou de modification d'autorisation environnementale auprès du MDDELCC en lien avec ce projet.

Adopté unanimement.

**12. ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE – MANDAT À L'INRS**

ATTENDU que les comités CGMR et de vigilance ont autorisé des démarches pour obtenir une proposition d'étude hydrogéologique dans le secteur du lieu d'enfouissement en lien avec les données du programme d'acquisition de connaissance en eau souterraine (PACES) réalisé par l'INRS;

ATTENDU que l'INRS a fait une proposition préliminaire conforme avec les objectifs énoncés lors de la rencontre conjointe de ces deux comités tenue le 5 juillet 2017;

ATTENDU que cette proposition devrait permettre de fournir des informations précises sur la qualité de l'eau souterraine, ce qui est un enjeu important pour les citoyens qui demeurent en périphérie du site d'enfouissement;

ATTENDU que cette étude hydrogéologique comprend les 3 phases suivantes : La première représente des ajouts d'infrastructures de suivi des eaux souterraines pour un montant de 13 000 \$ approximativement. La deuxième phase comprend une analyse de données qui seront acquises en 2018 par un étudiant à la maîtrise en stage et qui devrait coûter entre 11 000 et 15 000 \$ selon le financement qui pourrait être obtenu. La troisième phase dépendra des résultats des phases 1 et 2 et devra faire l'objet d'une nouvelle proposition au CGMR;

ATTENDU que le CGMR (résolution CGMR 17-10-15) et le comité de vigilance (résolution C.V. 17-10-07) ont recommandé au Conseil de la MRC d'accepter la proposition de l'INRS pour les phases 1 et 2.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,  
appuyé par M. Gilles Nadeau  
et résolu

- 1<sup>o</sup> que le conseil de la MRC accepte la proposition préliminaire de l'INRS pour les phases 1 et 2 et qu'un budget maximal de 30 000 \$ soit alloué.
- 2<sup>o</sup> que cette proposition soit finalisée par un examen détaillé des données actuellement disponibles avec le suivi environnemental et des infrastructures de suivi actuellement sur le site.
- 3<sup>o</sup> que le directeur du service GMR soit autorisé à signer tout document relatif à cette entente

Adopté unanimement.

C.M. 17-10-253

**13. OPTIMISATION DU SYSTÈME DE TORCHÈRES – DEMANDE DE MODIFICATION DE CA**

ATTENDU que depuis le dépôt du rapport du CRIQ, l'équipe du service de gestion des matières résiduelles (GMR) a mis en place un processus de caractérisation des biogaz et que les résultats compilés depuis l'hiver 2016-2017- démontrent que le H<sub>2</sub>S est produit presque exclusivement par la LET et non le LES;

ATTENDU que le LET dispose maintenant d'un total de 12 puits verticaux (PV) et que 2 puits verticaux seront ajoutés lors des travaux de recouvrement final réalisés en 2017 ce qui portera le total à 14 puits verticaux, dont 4 disposent d'une torchère tandis que les autres sont fermés afin de permettre la migration du gaz vers les torchères en fonction pour le brûlage et la destruction des biogaz;

ATTENDU que 2 membres du comité de vigilance ont déposé une demande d'ajout de torchère sur un puits vertical dans la section qui fait l'objet de travaux de recouvrement final en 2017 lors de la rencontre du 5 juillet 2017;

ATTENDU que le service GMR avait indiqué, lors de cette rencontre, que les résultats de caractérisation du biogaz devaient permettre de démontrer la pertinence d'ajouter des torchères sur d'autres puits verticaux;

ATTENDU que l'analyse des données lors de la rencontre du 5 octobre 2017 démontrent que l'évent A du LET dispose d'une torchère, mais que celui-ci semble produire que très peu de H<sub>2</sub>S (moins de 24 ppm) depuis 2016;

ATTENDU que l'analyse des résultats démontre que le PV- 9 semble être le puits vertical ayant la 4<sup>ème</sup> concentration la plus élevée en H<sub>2</sub>S depuis 2016 (environ 150 ppm) et que possiblement le PV-12 pourrait se classer 5<sup>ème</sup> si les résultats observés depuis le 26 juillet 2017 se tenaient.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Clément Fillion,  
appuyé par M. Benoît Tanguay  
et résolu

- 1<sup>o</sup> que le Conseil de la MRC de Bellechasse mandate l'équipe du service GMR à procéder au déplacement de la torchère de l'évent A vers le PV-9 dès que le MDDELCC l'autorisera.
- 2<sup>o</sup> que le conseil de la MRC accepte la recommandation du CGMR et du comité de vigilance en lien avec le suivi des biogaz qui devrait permettre de statuer sur la pertinence d'ajouter une torchère dans les prochains mois afin de prévenir la propagation d'odeurs liées au H<sub>2</sub>S.
- 3<sup>o</sup> que le Conseil de la MRC de Bellechasse mandate le directeur du service GMR à déposer toute demande d'autorisation ou de modification d'autorisation environnementale auprès du MDDELCC en lien avec ce projet.

Adopté unanimement.

C.M. 17-10-254

**14. MUNICIPALITÉ DE SAINT-NÉRÉE-DE-BELLECHASSE - APPUI**

Il est proposé par M. Bernard Morin,  
appuyé par M. Oneil Lemieux  
et résolu

d'appuyer la résolution no 148-2017 adoptée par la municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2017, concernant la demande acheminée au Ministère des Transports afin de permettre la circulation des véhicules hors route sur la rue Principale, entre le Complexe municipal et la route des Écureuils.

Adopté unanimement.



C.M. 17-10-255

**15. PNR3 – REDDITION DE COMPTES**

ATTENDU qu'une reddition de comptes de la PNR3 a été déposée;

ATTENDU que cette reddition de comptes constitue le rapport final de réalisation des cinquante-trois (53) projets financés dans le cadre de la PNR3 avec son enveloppe monétaire de 424 501,00\$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé M. Jean-Yves Turmel  
et résolu

que le Conseil de la MRC de Bellechasse confirme au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la reddition de comptes produite représente bien les investissements que la MRC a effectués au cours de la période 2014-2015 de la PNR3.

Adopté unanimement.

C.M. 17-10-256

**16. CA - DEB**

Il est proposé par Mme Denise Dulac,  
appuyé M. Dominic Roy  
et résolu

de nommer sur le Conseil d'administration de Développement Économique Bellechasse les maires suivants :

- M. Jean-Yves Turmel (Buckland)
- M. Clément Fillion (Saint-Nazaire)
- M. Germain Caron (Saint-Henri)

de façon temporaire jusqu'à la formation officielle des Comités qui s'effectuera lors de la séance régulière du Conseil des maires le mercredi 13 décembre 2017.

Adopté unanimement.

C.M. 17-10-257

**17. ARTERRE**

ATTENDU l'agriculture est l'une des principales activités économiques de la MRC de Bellechasse et que cette activité fait face à des enjeux importants notamment en ce qui concerne la relève, le maintien et le démarrage de nouvelles entreprises;

ATTENDU qu'une partie importante du territoire de la MRC de Bellechasse fait face à une problématique de dévitalisation;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a ciblé dans sa planification stratégique 2015-2019 les objectifs suivants : «stimuler la relève et le transfert d'entreprise» (objectif 3.3) et «Valoriser, stimuler et diversifier l'économie du territoire notamment l'agriculture et la forêt » (objectif 3.6);

ATTENDU que le service offert par L'ARTERRE permet de travailler sur les problématiques de relève agricole et de démantèlement d'entreprises agricoles viables en offrant une visibilité intéressante aux municipalités adhérentes (banque de terres, banque de fermes, banque d'aspirants agriculteurs);

ATTENDU que le projet de L'ARTERRE pourra contribuer à l'attractivité du territoire en incitant de nouvelles personnes à venir s'établir dans Bellechasse et stimulera l'entrepreneuriat en incitant de nouvelles personnes à se lancer en affaires;

ATTENDU qu' un projet régional visant le déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches sera déposé au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et que ce projet permettra l'embauche d'un agent de maillage pour la MRC de Bellechasse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,  
appuyé par M. Luc Dion  
et résolu

- 1° que la MRC mandate la MRC de L'Islet afin qu'elle dépose une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour un projet régional visant le déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches.
- 2° que la MRC de Bellechasse adhère au service provincial L'ARTERRE et accepte de défrayer les coûts d'adhésion annuelle.
- 3° que la MRC de Bellechasse accepte de défrayer sa part du coût du projet (20 % du coût total du projet, divisé par 9 MRC) qui ne sera pas financée par le FARR, et ce conditionnellement à l'obtention du financement du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour son projet régional visant le déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches.
- 4° que la MRC autorise la directrice générale à signer l'entente de service provincial L'ARTERRE au nom de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

**18. CONGRÈS FQM**

La direction informe les membres du Conseil que le Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) se tiendra à Montréal du 20 au 22 septembre 2018 et qu'un bloc de chambres a été réservé.

**19. TACA**

La demande de financement de la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) est déposée aux membres du Conseil. Ce sujet fera l'objet d'une discussion à une séance ultérieure en raison de la possibilité de financer l'entente sectorielle via le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

C.M. 17-10-258

**20. ÉTABLISSEMENT D'UN PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU)**

Attendu que le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier a été présenté aux membres du Comité administratif;

Attendu que ce programme d'aide financière comporte trois volets;

Attendu que le volet 1 concerne l'établissement du protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) et que, dans le cadre de ce volet, un montant forfaitaire de 5 000 \$ est accordé aux organisations admissibles afin de soutenir et d'accélérer leurs démarches d'inventaire, de négociation et de rédaction dudit PLIU qui identifie les risques présents sur le territoire, les ressources disponibles et qui précise les rôles et responsabilités des intervenants locaux;

Attendu que l'établissement d'un PLIU est un pré-requis obligatoire afin de permettre à la MRC de Bellechasse d'avoir droit à l'aide financière de 25 000 \$ qui est réservée dans le volet 2 et aux autres aides financières qui peuvent ajoutées provenant des volets 2 et 3 du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

Attendu les recommandations qui ont été faites par le Comité de sécurité incendie et le Comité administratif.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Benoît Tanguay,  
appuyé par M. Gilles Breton  
et résolu

que la MRC de Bellechasse s'engage à établir et à déposer ultérieurement au ministère de la Sécurité publique, un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors route sur son territoire.

Adopté unanimement.

C.M. 17-10-259

**21. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER – VOLET 2 : MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT DE SAUVETAGE**

Attendu que le volet 2 du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier prévoit une aide aux MRC permettant de rembourser une partie des dépenses attribuables à l'achat de matériel et d'équipement nécessaires pour intervenir efficacement et de manière sécuritaire dans les endroits non accessibles par le réseau routier;

Attendu que ce volet permet une aide minimale à toutes les organisations en leur proposant un montant de base de 25 000 \$ afin de couvrir leurs besoins essentiels;

Attendu que ce volet du programme pourrait accorder un financement additionnel d'un montant maximal de 75 000\$, pour l'achat d'équipements, selon le budget disponible, aux organisations démontrant des besoins plus grands;

Attendu qu'un examen de l'inventaire des équipements qui se trouvent actuellement dans les municipalités de la MRC a été effectué et qu'il faudrait acquérir des équipements supplémentaires qui permettraient d'intervenir efficacement et de manière sécuritaire dans les endroits non desservis par le réseau routier;

Attendu les recommandations qui ont été faites par le Comité de sécurité incendie et le Comité administratif.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Pouliot,  
appuyé par M. Gilles Vézina  
et résolu

que la MRC de Bellechasse dépose une demande d'aide financière de 92 889 \$ dans le cadre du volet 2 du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier pour acquérir des équipements selon l'ordre des priorités qui apparaît ci-dessous :

- 1° Achat d'un VTT de type côte-à-côte (avec chenilles, remorque et traîneau) qui servira à couvrir le secteur nord-est de la MRC et qui sera localisé dans une caserne qui dispose de l'espace suffisant pour entreposer ces équipements.
- 2° Achat de chenilles pour le VTT de la municipalité d'Armagh.
- 3° Achat d'un VTT de type côte-à-côte (avec chenilles et remorque sans traîneau) qui sera localisé à la caserne de la municipalité de Sainte-Claire.
- 4° Achat de 20 lampes de scène portables avec piles rechargeables permettant d'éclairer sans l'usage d'électricité et de génératrices.
- 5° Achat de casques de protection certifié "DOT" pour les conducteurs et passagers des VTT.
- 6° Offre pour des formations en secourisme général d'une durée de 16 heures.
- 7° Achat d'équipements de sauvatage divers.

Adopté unanimement.

## **22. SÉANCES DU CONSEIL – 15 ET 22 NOVEMBRE**

Un rappel est effectué concernant les deux séances de conseil qui se tiendront au cours du mois de novembre, soit :

- Mercredi le 15 novembre : Séance de travail consacrée aux prévisions budgétaires 2018.
- Mercredi le 22 novembre : Séance ordinaire.

## **23. TREMCA**

Le Communiqué de presse émis par la Table régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) sur les priorités régionales 2017-2021 est déposé aux membres du Conseil. Ces priorités se regroupent autour de cinq thèmes :

- Environnement, forêt et bioalimentaire
- Transport
- Tourisme et culture
- Économie, main d'œuvre et immigration
- Qualité de vie, services de proximité et développement des communautés

C.M. 17-10-260

**24. RUSSELL O'FARRELL – REMERCIEMENTS**

Il est proposé par M. Pascal Fournier,  
appuyé par M. Clément Fillion  
et résolu

de remercier M. Russell O'Farrell, attaché politique de la députée-ministre Mme Dominique Vien, pour le travail accompli et le temps consacré à la défense des intérêts de la MRC de Bellechasse et de ses vingt municipalités.

Adopté unanimement.

C.M. 17-10-261

**25. REPRÉSENTATION – SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION**

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a été convoquée pour une audience à la Cour du Québec le 21 novembre 2017 pour un dossier de Petites créances;

ATTENDU que ce dossier concerne le service régional d'inspection, et qu'il y a lieu de mandater un représentant de la MRC de Bellechasse pour cette audience.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Denise Dulac,  
appuyé par M. Germain Caron  
et résolu

que M. Paul Blais, directeur du service régional d'inspection soit autorisé à représenter la MRC de Bellechasse pour les dossiers qui concernent le service régional d'inspection de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

C.M. 17-10-262

**26. CONCOURS DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE AGRICOLE -  
FÉLICITATIONS**

ATTENDU que le gala de remise des prix du 128<sup>e</sup> concours de l'Ordre national du mérite agricole s'est tenu le 29 septembre dernier;

ATTENDU que ce concours encourage l'excellence et le développement d'une industrie agroalimentaire dynamique, novatrice et rentable et reconnaît l'amour du métier, la détermination et l'esprit d'initiative des productrices et producteurs québécois;

ATTENDU que des entrepreneurs agricoles de la MRC de Bellechasse ont été honorés au cours de ce gala.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Clément Fillion,  
appuyé par M. Bernard Morin  
et résolu

que le Conseil de la MRC de Bellechasse félicite les entreprises suivantes pour les prix qu'elles ont reçus :

1° Gagnants nationaux :

Catégorie Argent 2<sup>e</sup> rang : Ferme Damibel inc. de Saint-Gervais (Bovin laitier)

2° Lauréats Chaudière-Appalaches

Catégorie Argent 1<sup>er</sup> rang : Ferme Damibel inc. de Saint-Gervais (Bovin laitier)

Catégorie Argent 2<sup>e</sup> rang : Ferme L. Dion et Fils de Honfleur (Bovin laitier)

Catégorie Argent 3<sup>e</sup> rang : Ferme Horticole Lajoie inc. de Saint-Vallier  
(Horticulture ornementale)

Adopté unanimement.

C.M. 17-10-263

**27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Michel Bonneau,  
et résolu

que l'assemblée soit levée à 20 h 43.

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorière